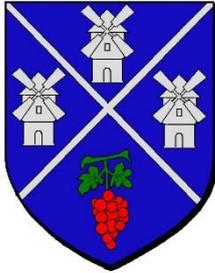


**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**



**COMMUNE DE BERSON**



**RAPPORT DU PRIX ET DE LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT 2015**



01 AOUT 2016

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b><u>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u></b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE</b>	<b>5</b>
<b>2.2</b>	<b>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE</b>	<b>5</b>
<b>2.3</b>	<b>CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE</b>	<b>5</b>
<b>2.4</b>	<b>PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE</b>	<b>5</b>
2.4.1	PRESTATIONS CONFIEES A L'EXPLOITANT	5
2.4.1.1	Gestion du service	5
2.4.1.2	Gestion des abonnés	5
2.4.1.3	Mise en service	6
2.4.1.4	Entretien	6
2.4.1.5	Renouvellement	6
2.4.1.6	Prestations particulières	7
2.4.2	PRESTATIONS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE	7
2.4.2.1	Renouvellement	7
2.4.2.2	Prestations particulières	7
<b>2.5</b>	<b>NOMBRE D'ABONNEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>2.6</b>	<b>VOLUMES FACTURES</b>	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b><u>INVENTAIRE DU SERVICE</u></b>	<b>8</b>
<b>3.1</b>	<b>LONGUEUR DU RESEAU</b>	<b>8</b>
<b>3.2</b>	<b>POSTES DE REFOULEMENT</b>	<b>8</b>
<b>3.3</b>	<b>STATION D'EPURATION</b>	<b>9</b>
3.3.1	STATION D'EPURATION	9
3.3.1.1	Capacité et performance de la station	9
3.3.1.2	Sous-produits	14
<b>4.</b>	<b><u>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>14</b>
<b>4.1</b>	<b>FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR EN 2015</b>	<b>14</b>
<b>4.2</b>	<b>PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>14</b>
4.2.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	15
<b>4.3</b>	<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>16</b>
4.3.1	RECETTES DE LA COLLECTIVITE	16
4.3.2	RECETTES DE L'EXPLOITANT	16
<b>5.</b>	<b><u>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>17</b>
<b>5.1</b>	<b>EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX REJETEES</b>	<b>17</b>
<b>5.2</b>	<b>CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU</b>	<b>17</b>

<b>6.</b>	<b><u>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>18</b>
6.1	TRAVAUX FINANCES AU COURS DE L'EXERCICE	18
6.2	ETAT DE LA DETTE	18
6.3	AMORTISSEMENTS REALISES	18
6.4	PROJETS A L'ETUDE	18
<b>7.</b>	<b><u>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</u></b>	<b>19</b>
7.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
7.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	19



## 1. PREAMBULE

---

Le bureau d'études PRIMA est l'assistant et le conseiller pour le suivi du contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune de BERSON.

Le présent rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2015 a été établi conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

## 2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

---

La commune exerce par elle-même la compétence Assainissement Collectif depuis le 01/01/2012 (la compétence était exercée précédemment par le SIVU du BLAYAIS).

### 2.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

---

La population desservie a été estimée à 803 habitants.

### 2.3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

---

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

### 2.4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

---

#### 2.4.1 PRESTATIONS CONFIEES A L'EXPLOITANT

---

##### 2.4.1.1 GESTION DU SERVICE

---

Dans le cadre de la gestion du service, la LYONNAISE DES EAUX réalise les tâches suivantes :

- Application du règlement du service,
- Fonctionnement,
- Surveillance et entretien des installations,

##### 2.4.1.2 GESTION DES ABONNES

---

Dans le cadre de la gestion des abonnés, la LYONNAISE DES EAUX est responsable :

- De l'accueil des usagers,
- De la facturation,
- Du traitement des doléances client.

#### **2.4.1.3 MISE EN SERVICE**

---

La LYONNAISE DES EAUX est chargée de la mise en service de l'assainissement et des branchements.

#### **2.4.1.4 ENTRETIEN**

---

La LYONNAISE DES EAUX assure l'entretien :

- Des canalisations, des vannes,
- Du génie civil, du matériel de télégestion, du matériel de traitement,
- De la voirie de la station d'épuration,
- Des clôtures et des fermetures métalliques de la station,
- Des espaces verts, des arbres, arbustes et gazon de la station,
- Des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques,
- Des portails, des toitures, couvertures, zingueries,
- Des branchements pour la partie publique.

#### **2.4.1.5 RENOUELEMENT**

---

La LYONNAISE DES EAUX assure le renouvellement :

- Des canalisations <6m,
- Des branchements isolés, hors opérations de voirie,
- Des tampons et regards de visite hors opérations de voirie,
- Des équipements hydrauliques et du matériel de traitement,
- Du matériel de télégestion,
- Des installations électriques,
- Des clôtures, des fermetures métalliques, et des portails, du mobilier.

### 2.4.1.6 PRESTATIONS PARTICULIERES

---

La LYONNAISE DES EAUX est également responsable de la recherche des eaux parasites, du contrôle des branchements neufs et du traitement et de l'évacuation des boues.

## 2.4.2 PRESTATIONS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE

---

### 2.4.2.1 RENOUELEMENT

---

La commune assure le renouvellement :

- Des canalisations au-delà de 6 m,
- Des branchements lors de travaux de renouvellement de réseau,
- Du génie civil des postes du réseau et de la station, ouvrages de la station et bâtiments,
- Des lits de roseaux, des plantations et espaces verts,
- De la voirie de la station,
- Des toitures, des couvertures et zingueries.

La mise en conformité de tout matériel est également à la charge de la collectivité.

### 2.4.2.2 PRESTATIONS PARTICULIERES

---

La commune assure également :

- Le contrôle caméra des canalisations,
- Les extensions du réseau,
- Le renforcement du réseau.

## 2.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

---

Le nombre d'abonnés est détaillé dans le tableau ci-dessous :

ABONNEMENTS	2014	2015	Variation 2014/2015 en %
Nombre d'abonnements domestiques BERSON	311	321	+3,22%

## 2.6 VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

VOLUMES en m <sup>3</sup>	2014	2015	Variation 2014/2015 en %
Volume facturés aux abonnés Domestiques	27 619	20 689	-25,09%
Volume facturés aux abonnés non Domestiques	-	-	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	27 619	20 689	-25,09%

## 3. INVENTAIRE DU SERVICE

### 3.1 LONGUEUR DU RESEAU

Type de réseau	Matériaux	2015
Gravitaire		<i>ml</i>
	PVC	7 144
	Amiante ciment	754
		<b>7 898</b>
Refolement	PVC	4 365
		<b>4 365</b>
	TOTAL	<b>12 263</b>

### 3.2 POSTES DE REFOULEMENT

Il y a 12 stations de pompage des eaux usées sur la commune.

- Tableau descriptif

BERSON	Année	Capacité nominale (m <sup>3</sup> /h)	Description	Télesurveillance	Groupe Electrogène
Ferrand n°1	1991	12	Refolement	OUI	NON
Ferrand n°2	1995	8	Relevage	NON	NON
Cabane	1997	8	Refolement	NON	NON
Tuilerie	1991	8	Relevage	OUI	NON
Mortefond	1997	5	Refolement	NON	NON
Rousset	1991	10	Refolement	NON	NON
Cimetière	1991	12	Refolement	NON	NON
Les Vergnes	1991	10	Refolement	NON	NON
Pavageau	2001	6	Refolement	OUI	NON
Florimont ZA Ouest	1999	7	Refolement	NON	NON
ZA Est	2006	6	Relevage	NON	NON
Route du stade	2014	5	Refolement	OUI	NON

- Bilan de fonctionnement annuel des stations de pompage

BERSON	Fonctionnement des postes en heures 2014	Fonctionnement des postes en heures 2015
Ferrand n°1	Pas de données	522
Ferrand n°2		590
Cabane		436
Tuilerie		1145
Mortefond		1006
Rousset		557
Cimetière		400
Les Vergnes		143
Pavageau		362
Florimont ZA Ouest		98
ZA Est		-
Route du stade		39

Les données du poste de relevage ZA Est ne sont pas disponibles car ce poste n'est pas équipé de compteur horaire.

### 3.3 STATION D'EPURATION

#### 3.3.1 STATION D'EPURATION

D'une capacité de 1 200 EH, la station d'épuration de Berson a été mise en service en 1991. La filière est de type boues activées avec un traitement tertiaire sur filtres végétalisés. La construction de lits de roseaux pour le traitement des boues a été réalisée en 2008. Le rejet de la station est situé dans le ruisseau "Le BROUILLON ». Une nouvelle autorisation de rejet a été prise en date du 06/10/2015.

##### 3.3.1.1 CAPACITE ET PERFORMANCE DE LA STATION

En 2015, la station doit respecter les performances suivantes en sortie :

Paramètres	Ancien Arrêté du 31/01/2011				Arrêté du 06/10/2015		
	Maximum Du 01/01 au 15/06	Maximum Du 15/06 au 16/09	Maximum Du 17/09 au 31/12	Concentration Rédhibitoire	Maximum Du 16/09 au 14/06	Maximum Du 15/06 au 15/09	Concentration Rédhibitoire
V/Journalier m <sup>3</sup> /j					180	180	-
Phosphore mg/l (P)	1,6	0,2	1,6	-	4,5	0,86	-
Orthophosphates (PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> ) mg/l	-	-	-	-	12	0,69	-
Nitrites NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> mg/l	2	0,3	2	-	6	0,39	-
Nitrates NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> mg/l	120	50	120	-	50	50	-
Ammonium NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> mg/l	4,3	0,5	4,3	-	12	0,69	-
MES mg/l	30	30	30	85	35	35	85
DCO mg/l	90	30	90	250	125	45	250
DBO <sub>5</sub> mg/l	30	6	30	50	25	7,4	50

Le bilan de fonctionnement en entrée de la station sur 2015, selon les deux bilans réalisés est le suivant :

Paramètres charges	Nominal	Minimum	Maximum	Moyenne
Volume m <sup>3</sup> /j	180	83	106	94,5
DCO Kg/j	144	67,4	111,5	89,5
DBO <sub>5</sub> Kg/j	72	23,2	35,1	29,2
MES Kg/j	108	7,8	43,6	25,7
NTK Kg/j	19	8,5	10,5	9,5
P Kg/j	4	0,9	1,2	1,05

En 2015, la station ne dépasse pas sa capacité nominale sur l'ensemble des paramètres.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux bilans réalisés en 2015 :

Capacité : 1 200 EH  
Point de mesure : Eau brute

Date	Qjour m3/j	DBO5		DCO		MeS		NH4		NTK		NG		Pt	
		mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg(NH4)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(PO4)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
Nominal :	180														
24/03/15	106	330	35,1	1048	111,5	410	43,6	92	9,8	98	10,5	98	10,5	11	1,2
23/06/15	83	280	23,2	814	67,4	350	7,8	94	7,8	103	8,5	103	8,5	11	0,9
Moyenne	94,60	308,12	29,15	945,59	89,45	271,83	25,71	93,11	8,81	100,14	9,47	100,14	9,47	11,13	1,05
Equivalent EH	631 EH		486 EH		745 EH										

Point de mesure : Eau traitée

Date	Q jour	DBO5			DCO			MES			NTK		
		mg(O2)/L	kg/j	%	mg(O2)/L	kg/j	%	mg/L	kg/j	%	mg(N)/L	kg/j	%
Niveau de rejet :				60%			60%			50%			
24/03/2015	106	3	0,3	99,1%	38	4,0	96,4%	5	0,5	98,8%	3,7	0,4	96,0%
23/06/2015	83	3	0,2	98,9%	32	2,6	95,5%	3	0,2	96,8%	3,5	0,3	96,3%
Moyenne	94,60	3,0	0,28	99,0%	35,4	3,35	96,0%	4,1	0,39	97,8%	3,6	0,34	96,1%

Date	Q jour	NGL			Pt			NH4 mg(N)/L	NO2 mg(N)/L	NO3 mg(N)/L	PO4 mg(P)/L	pH mg(NO2)/L	Conformité bilan
		mg(N)/L	kg/j	%	mg(P)/L	kg/j	%						
Niveau de rejet :		40											
24/03/2015	106	34,27	3,6	65,1%	0,5	0,1	95,5%	2,02	0,57	30,00	0,65	Conforme	
23/06/2015	83	22,76	1,9	77,8%	0,7	0,1	-124,4%	2,10	1,26	18,00	1,61	Non conforme	
Moyenne	94,60	29,2	2,77	71,5%	0,6	0,06	-14,5%	2,06	0,92	24,00	1,13		

Les résultats concernant la conformité de la station pour 2015 sont les suivants :

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore	Conforme
Orthophosphates $\text{PO}_4^{3-}$	<b>Non conforme</b> au bilan du 23/06/15
Nitrites $\text{NO}_2^-$	<b>Non conforme</b> au bilan du 23/06/15
Nitrates $\text{NO}_3^-$	Conforme
MES	Conforme
DCO	Conforme
DBO <sub>5</sub>	Conforme
Azote $\text{NH}_4^+$	<b>Non conforme</b> au bilan du 23/06/15

En l'absence d'un agitateur dans le bassin d'aération, les normes imposées sont difficilement atteignables.

Les travaux de mise en place de l'agitateur doivent être lancés en 2016.

### 3.3.1.2 SOUS-PRODUITS

Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration sont évacués à 100% selon des filières conformes à la réglementation. Sur l'année 2015, les quantités produites sont les suivantes :

1. Graisses : 27,5 m<sup>3</sup>, envoyées au Centre de Traitement des Matières d'Assainissement (CTMA) de Lussac.
2. Refus de dégrillage : 90 kg, dirigés vers le CTMA de Lussac.
3. Boues : 2 238,7 m<sup>3</sup> soit 9 500 kg de Matière Sèche. Les boues produites sont envoyées sur les lits de séchage plantés de roseaux de la station.

## 4. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

### 4.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR EN 2015

L'**assemblée délibérante** vote les tarifs concernant la part **collectivité**.

Prime Fixe : **0,00 €**

Prix au m<sup>3</sup> : **1,220 €**

Les tarifs concernant la part de la société **LYONNAISE DES EAUX** sont fixés par le contrat et **indexés annuellement** par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Prime Fixe : **35,15 €**

Prix au m<sup>3</sup> : **0,6956 €**

La redevance pour la modernisation des réseaux est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau :

- 2015: **0,2350 €/m<sup>3</sup>**

Le service est assujetti à la TVA à **10%**.

### 4.2 PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables **d'avance semestriellement**. Les volumes sont **relevés annuellement**.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

## 4.2.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

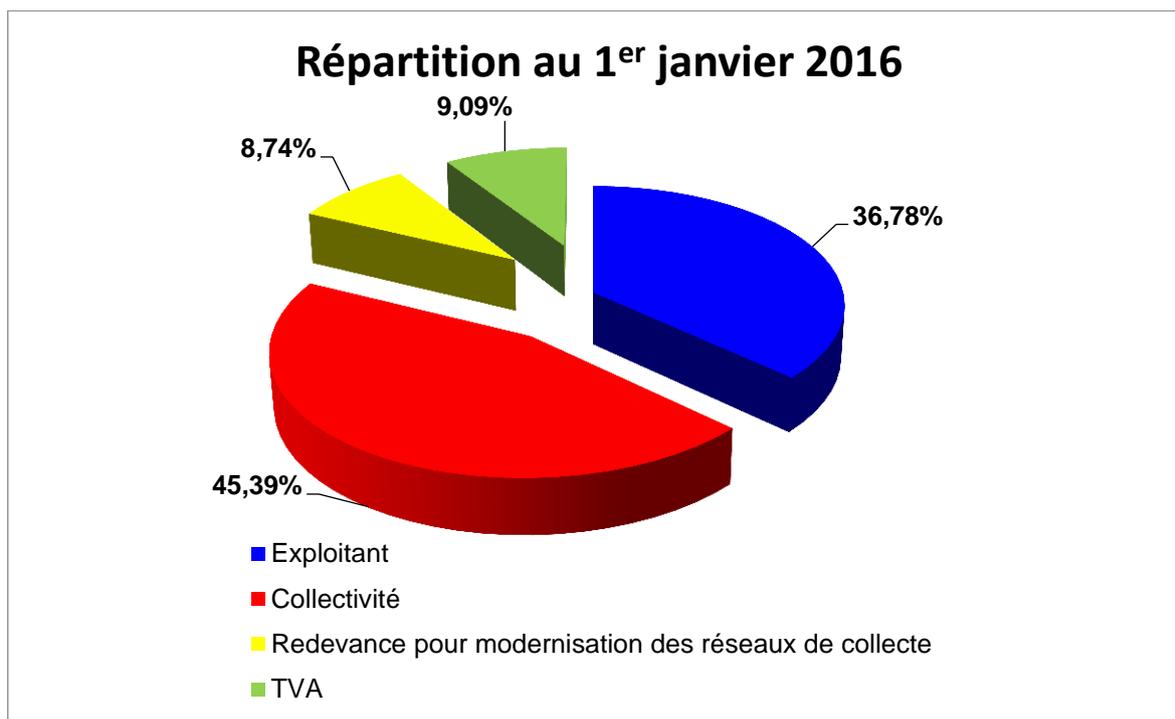
	Désignation	1er janvier 2015	1er janvier 2016	Variation 2015/2016 en %
<b>Part de l'exploitant</b>				
<b>Part Fixe en € HT/an</b>	Abonnement ordinaire*	35,15	35,15	0,00%
<b>Part proportionnelle en €HT/m<sup>3</sup></b>	Le m <sup>3</sup>	0,6956	0,6956	0,00%
<b>Part de la collectivité</b>				
<b>Part Fixe en € HT/an</b>	Abonnement ordinaire*	-	-	-
<b>Part proportionnelle en €HT/m<sup>3</sup></b>	Le m <sup>3</sup>	1,22	1,22	0,00%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte €/m <sup>3</sup>	0,2300	0,2350	+2,17%
	TVA	10,00%	10,00%	0,00%

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2015	1er janvier 2016	Variation 2015/2016 en %
Exploitant	118,62	118,62	0,00%
Collectivité	146,40	146,40	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	27,60	28,20	2,17%
TVA	29,26	29,32	0,21%
<b>Total en €TTC</b>	<b>321,88</b>	<b>322,54</b>	<b>0,21%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>

2,69 €/m<sup>3</sup>



### 4.3 RECETTES D'EXPLOITATION

#### 4.3.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation 2014/2015 en %
<b>Total des recettes de la vente de l'eau</b>			
Recettes de la vente de l'eau domestique	45 000,00 €	25 240,00 €	-43,91%
<b>Autres recette</b>			
Autres prestations de service			
<b>Total en €TTC</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>25 240,00 €</b>	<b>-43,91%</b>

#### 4.3.2 RECETTES DE L'EXPLOITANT

	2014	2015	Variation 2014/2015 en %
<b>Total des recettes de la vente de l'eau</b>			
Recettes de la vente de l'eau domestique	36 800,00 €	25 490,00 €	-30,73%
<b>Autres recette</b>			
Travaux attribués à titre exclusif	2 400,00 €	2 010,00 €	-16,25%
<b>Total en €TTC</b>	<b>39 200,00 €</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>-29,85%</b>

## 5. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

---

### 5.1 EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX REJETEES

---

L'évaluation de la conformité est effectuée par l'exploitant par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle. Sur l'année 2015, l'évaluation est **NON CONFORME**.

La Police de l'eau émet un avis sur la conformité du rejet chaque année : **Non disponible**.

### 5.2 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

---

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P 202.2) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Les grands ouvrages - stations d'épurations- ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

**La valeur de l'indice de connaissance des réseaux est de 85 sur 120.**

## 6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### 6.1 TRAVAUX FINANCES AU COURS DE L'EXERCICE

Le montant des travaux et études financés en 2015 s'élève à 27 850 € HT (déléataire).

### 6.2 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015
<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	110 580
<b>Remboursements au cours de l'exercice</b>	46 051
dont intérêts	23 254
dont en capital	22 797

### 6.3 AMORTISSEMENTS REALISES

	2015
Montant de la dotation aux amortissements	28 447

### 6.4 PROJETS A L'ETUDE

Objet des projets	Etat d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des débitmètres sur les postes de refoulements Tuileries et entrée station</li> <li>- Mise en place de la télégestion sur les postes non équipés</li> <li>- Mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération</li> <li>- Mise en place de barreaux antichute sur tous les postes de refoulement</li> </ul>	A venir

## **7. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### **7.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

---

Il n'y a pas eu d'aide au paiement des factures.

### **7.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE**

---

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.